

Montréal, le 27 février 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1
Dossier R-4233-2023**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite à l'avis de convocation à une audience qui aura lieu le 28 mars prochain, qu'elle a transmis le 23 février dernier ([A-0012](#)) à Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Tel qu'annoncé, afin de faciliter la préparation des témoins du panel et la planification du déroulement de l'audience, vous trouverez ci-joint, la demande de renseignements no 3 que la Régie transmet au Coordonnateur. Les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises à la Régie avant l'audience prévue, soit **au plus tard le 25 mars 2024 à 12h**.

La Régie précise qu'un retard dans le dépôt des réponses entraînera un report de l'audience ainsi qu'un délai pour la mise en délibéré du dossier.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml
p. j.

c. c. M^e Pierre D. Grenier